

Edouard David « Il faut relancer l'agriculture »

Edouard David a été élu maire de Saint-Léger en 1983 après avoir œuvré pour sa commune au sein du conseil municipal depuis 1971. Certainement très influencé par le parcours glorieux de sa tante Zoé David, première femme du département à être élue maire. Depuis le début de son mandat, la municipalité en place a engagé la commune dans la voie d'un renouveau ancré dans le respect des traditions. « Dès le départ, la priorité a été mise sur le développement des structures d'accueil



afin de favoriser le tourisme. Aujourd'hui, la commune affiche, au sein même du village, une capacité d'accueil, optimisée à travers la création d'un hôtel communal, des appartements et des gîtes (24 lits). Parallèlement à cette préoccupation, la municipalité ne perd pas de vue la vocation première de son village : l'agriculture. Afin de retrouver cette tradition, a été réalisé en 2005 un bassin d'irrigation d'une capacité



de 2400m³. « Aujourd'hui la commune compte malgré son petit territoire, une trentaine d'hectares irrigables et exploitables à proximité du village ». L'idée est



de susciter de nouvelles vocations chez les jeunes en créant sur le territoire les conditions optimales pour développer une agriculture de montagne (maraîchage bio, par exemple). A noter que ce bassin sert également de réserve incendie puisque 600 m³ sont réservés aux hélicoptères intervenant sur des feux alentours.

La liaison St-Léger -Daluis

Ce qui n'était qu'une piste, proche du chemin muletier dans les années 1970 est aujourd'hui une route goudronnée sur la partie de la commune de Saint-Léger permettant un désenclavement du village répondant aussi bien à un développement touris-

tique d'envergure qu'à un impératif de sécurité. « Cette liaison assurant une communication routière entre les deux vallées est primordiale car elle permet de finaliser un circuit touristique Cians-Daluis, mais également de sortir d'une situation de cul de sac, préjudiciable notamment pour des raisons de sécurité », précise le maire rappelant la crue de 1994, obligeant les gens du haut var à emprunter cette voie pour s'échapper.

L'auberge du Coustet « véritable complexe d'accueil »



L'auberge communale du Coustet, classée Logis de France, propose une cuisine traditionnelle, possède 7 chambres confortables et un gîte d'étape de 24 lits en deux dortoirs pour les groupes et les randonneurs.



4 appartements meublés louables à la semaine. Si l'on en croit, Nicole Sprenberg, c'est mission réussie pour Jean-Louis Ambaud, gérant du complexe d'accueil. « Il est parvenu à recréer l'ambiance conviviale que j'ai connue dans mon enfance à

l'époque où ma famille était propriétaire des lieux », explique la petite-fille Coste. Le lieu est également une vitrine de la haute technologie offrant la possibilité aux personnes hébergées de profiter d'une communication internet haut débit puisque le village s'est récemment équipé d'une liaison Wifi.

A la découverte de Saint-Léger

Parce que le tourisme vert se développe, il est nécessaire d'entretenir les espaces ruraux et forestiers pour satisfaire les attentes des nouvelles populations saisonnières. Ainsi, après de nombreux et importants aménagements en forêt communale, pour préparer son avenir (piste d'accès, plantation de plusieurs milliers d'arbres), Saint-Léger souhaite désormais amener les visiteurs à la décou-

verte de son environnement (sources sulfureuses). L'édition d'un topo guide s'inscrit dans cette démarche d'accompagnement à travers la création de trois chemins de découverte (Léo, Caprix et Tétra), pour que chacun puisse mieux apprécier le monde rural, la forêt, la faune et la flore (forêt de pins et de hêtres) de la commune. Ce guide est disponible à l'auberge du Coustet.



Saint-Léger pratique

Le petit territoire montagneux est constitué d'un cirque dominant le vallon Est/ouest ; de La Vignasses, le Riou petit affluent du Var; la vallée du Var limite à l'ouest; au nord Tête de La Faye (1 177 m) et contreforts de la Tête de Pibossan (1 618 m); à l'est brèche du col de Saint-Léger (1 070 m); au sud crête de la Lette (1 518 m). L'accès au village se fait par la route pittoresque du col Saint-Léger venant de Puget-Théniers.



Principales festivités*

Premier week-end d'août :
Célébration de la fête patronale de la St Jacques.

Tout au long de l'année :
des journées à thème sont organisées, notamment autour du Pain et de sa fabrication (la fête du pain : le pain est pétri à la main dans la "mastre", on rallume le four à bois communal, et on cuit le pain à l'ancienne ; moisson à la faucille ; foulage du blé avec des chevaux)

* De nombreuses animations sont organisées toute l'année.



Informations pratiques

Maire : Edouard David
Mairie Village Saint-Léger : 06260 Saint-Léger
Tél/Fax : 04 93 05 10 00
E-mail : leger-mairie@packsurfwifi.com

Auberge du Coustet : 04 93 05 11 90
Écomusée : 04 93 05 07 38
E-mail : ecomusee.roudoule@wanadoo.fr
Site Internet : www.ecomusee-roudoule.fr
Maison de Pays : 04 93 05 05 05
Site Internet : www.provence-val-dazur.com



Saint-Léger

...entre tradition et modernité





Un village agricole

Situé entre la vallée du Var et la vallée de la Roudoule, Saint-Léger, perché à 1000 mètres d'altitude, est un petit village étalé sur 461 hectares à flanc de coteau, proche des Gorges de Daluis. Entouré de prairies, de forêts de pins et de hêtres, Saint-Léger est situé dans un environnement verdoyant magnifique, propice à un tourisme naturel de qualité. Saint-Léger, inhabité en 1471, est actuellement peuplé de 68 Saint Légeois et situe son développement entre tradition et modernité. C'est un des rares villages où l'agriculture est encore bien présente. Une identité réaffirmée à l'entrée du village à travers l'exposition de vieux outils agricoles.

Un passé mouvementé

Jusqu'en 1760, date du Traité de Turin, la vallée de la Roudoule et St Léger, en frontière de la Savoie, appartiennent à la France et font partie de la Provence. Le 24 mars 1760, St Léger revient au Comté de Nice, possession du Roi de Piémont-Sardaigne. Les gens continuent néanmoins à parler le Provençal, même si le village est devenu "savoyard et sarde". De 1793 à 1814, St Léger redevient français... puis sarde de 1814 à 1860 ! En 1860, par référendum, les 38 votants inscrits à St Léger votent à l'unanimité le "oui" pour le rattachement à la France.



En 1823, des bornes sont placées tout le long de la frontière ; elles séparent aujourd'hui les Alpes de Haute-Provence et les Alpes-Maritimes. Celle située sur la commune de Saint-Léger se trouve près d'une balise des chemins de randonnée autour de St Léger, en haut de laquelle on reconnaît le sanglier Léo ! L'original de cette borne se trouve au pied de l'escalier de la mairie. Ce passé mouvementé explique une curiosité administrative : le village de St Léger appartient aux Alpes-Maritimes, alors que sa forêt communale, sur le massif en face, est située dans le département des Alpes-de-Haute-Provence !

Une Coseigneurie avec Daluis

La première mention du castrum « Santi Laugerii » date de 1262. La commanderie hospitalière de La Croix-Sur-Roudoule cite Saint-Léger comme l'une des propriétés de l'Ordre. Les terres sont partagées en coseigneurie avec le seigneur de Daluis. Ils se répartissent les droits de haute, de moyenne et de basse justice ainsi que les droits banaux sur le four et le moulin. Saint-Léger a été probablement établi pour contrôler l'un des axes principaux de communication vers Daluis. La coseigneurie se maintient

malgré le dépeuplement de Saint-Léger en 1471, du notamment aux nombreuses résurgences de la grande peste de 1348. Si l'Ordre conserve ses droits, les seigneurs locaux concèdent les leurs au prévôt de Glandèves en 1585, puis au seigneur de Daluis, René de Castellane et à ses descendants de la fin du XVI^e siècle à 1670. Le fief appartient ensuite au seigneur de La Gaude, Claude Villeneuve puis à Antoine Gaston Acharidan-Achiardi en 1783.

Honoré de la médaille des justes

Accessible uniquement par une petite route se terminant en cul de sac, l'entrée du village était gardée pendant la seconde guerre mondiale par le pont suspendu. Si bien que la garnison allemande en poste à Puget-Théniers depuis 1943, n'osa jamais le franchir de peur de ne plus revenir. Bénéficiant de sa situation



d'enclavement géographique, Saint-Léger devient durant cette période, un lieu d'asile pour des populations juives, sémites ainsi que des personnes persécutées en raison de leurs opinions politiques. Cette action de sauvegarde prit, en dépit des risques encourus par les habitants et des sacrifices engendrés, un caractère spontané mobilisant l'ensemble des villageois. En 1989, les réfugiés présents à Saint-Léger durant cette période ont rendu hommage au dévouement de l'ensemble de la population du village en faisant décerner l'une des plus hautes distinctions de l'Etat d'Israël, la médaille des Justes, à Madame Zoé David, à l'époque secrétaire de mairie, char-

gée durant cette période critique de l'organisation de la vie du village. Ne pouvant révéler aux instances départementales et cantonales la présence de plus de trente personnes supplémentaires sans risque, elle prit l'initiative de falsifier les coupons destinés à l'autorisation de mouture de grain (les quantités de farine étaient alors distribuées en fonction du nombre de personne vivant au foyer). De leur côté les villageois pratiquaient l'abattage clandestin tandis que les meuniers faisaient fonctionner le moulin la nuit pour nourrir la population.



Trois hommes et un chambis



Le chambis, c'est cette pièce de bois tordu à chaud en V renversé, qui maintient la sonnaile au cou des brebis. Charles Aillaud utilise principalement du bois de cytise aubour (Cet arbre à grandes grappes de fleurs jaunes peut atteindre une dizaine de mètres mais buissonne si le terrain est défavorable. Ses feuilles sont composées de trois folioles, velues et glauques en dessous) coupé de préférence à la lune vieille pour éviter que le bois ne se mite. Autrefois, les fabricants de Chambis débitaient les planchettes

de cytise à la hachette avant de les reprendre à la plane. Aujourd'hui ils utilisent une scie. « Les planchettes de cytise sont alors mises à tremper dans un cuvier, dans une eau à ébullition pendant une vingtaine de minutes pour les ramollir ». La forme en U évasée est donnée de manière très simple. Charles Aillaud plie la planchette sur son genou, protégé par une vieille couverture de « mieja lana ». Au lieu de ligaturer la forme avec du fil de fer, il a conçu un système qui permet à la fois de cintrer le bois et de le maintenir en forme. Un fois le U mis en place, un deuxième homme recourbe les deux extrémités au moyen d'une clef, de fabrication artisanale, formant ainsi les ailes. Un troisième plante deux taquets de fer pour conserver la forme définitive. Les chambis seront ainsi maintenus une semaine.



Arthur Douhet, "Saint-Léger, havre de tranquillité"



Jeune doyen du village, Arthur Douhet est né à Saint-Léger en 1927, comme ses deux parents avant lui, perpétuant ainsi la tradition familiale. Cet enfant du pays est revenu à Saint-Léger pour y goûter une retraite paisible après avoir travaillé de longues années dans le milieu hospitalier de la région. « A Saint-Léger on y est bien, le pays est joli, la nature me plaît et en plus on vit en famille ».

Un Saint-Jacques patriotique et Rublicain

La statue du saint patron des lieux à l'écharpe tricolore provient du prieuré de Saint-Léger, dont les biens sont nationalisés et mis aux enchères en 1795. Le prieur devient alors fonctionnaire en prêtant serment à la République, et reçoit un appointement de l'Etat pour l'exercice de son ministère. Deux versions viennent expliquer l'écharpe tricolore passée à la statue du Saint patron du village, Saint-Jacques. Est-ce un témoignage de l'attachement des villageois au sentiment révolutionnaire et républicain ou un témoignage patriotique français pendant la période sarde jusqu'en 1860. Cette coutume unique en France a été maintenue à travers les âges.



Village de tolérance



Le buste de la Marianne trône à la Mairie tandis que la Vierge à l'enfant orne l'église paroissiale. Ces deux statues noires ont été réalisées et offertes à la commune par Marguerite Grosco, réfugiée avec ses parents pendant la guerre à Saint-Léger. Ces deux symboles sont l'expression d'un sentiment fort de tolérance.



Quelques vues de Saint-Léger

Le patrimoine bâti

Eglise Saint-Jacques le Majeur



L'édifice date du XII^e siècle et XVI^e. En 1717 alors que l'église paroissiale menace de tomber en ruine, sa voûte et sa nef sont réparées grâce à la générosité d'un bourgeois du pays, Raphaël Douhet qui prend alors à sa charge la totalité des travaux. L'église conserve de cette époque une chaire en plâtre. Rénovée et crépie en 1963, la belle petite église de style roman rustique, restaurée à nouveau en 1999, propose une exposition permanente de reproductions photographiques de retables de Bréa en association avec l'Ecomusée de La Roudoule. La clé est disponible à l'auberge du Coustet.



L'Escolo



L'Ecomusée a été fondé en 1986 dans le village de Puget-Rostang par une bande d'amis soucieux de conserver le patrimoine culturel du Pays de la Roudoule, et réunit aujourd'hui sept villages, dont Saint-Léger. Au cœur du village, le musée de « l'Escolo » abrite une exposition permanente. On peut y voir reconstituée une classe du début du XX^e siècle, avec tous les objets utilisés à l'époque, depuis les pupitres aux stylos plumes, en passant par les cahiers et les blouses d'écolier. Ce matériel a été rapporté par des anciens élèves et instituteurs ayant fréquenté l'école communale du village, fermée en 1974. En parallèle, une exposition pédagogique renseigne également le visiteur sur l'histoire et la vie quotidienne dans ce village de montagne exposant à ce titre de nombreux objets faisant référence plus particulièrement au travail forestier et agricole en particulier aux moutons. Cette salle d'exposition donne sur la terrasse de l'auberge.

La stèle de 1875



Située place de l'église, cette stèle provient d'une croix du jubilé, qui était placée dans l'ancien cimetière. L'iconographie représente certains instruments de la passion du Christ, qui sont traditionnellement, le marteau, les clous, la lance, le bâton, l'éponge, les tenailles, les mains, l'échelle, les verges et la couronne d'épines souvent placés aux côtés d'objets rappelant les épisodes ayant précédé la passion.

Le four à pain rénové



L'ancien four communal situé au cœur du village a été rénové pour animer la fête du pain annuelle et d'autres manifestations. A l'occasion de ces rendez-vous festifs, ce four à bois ancestral est rallumé pour cuire le pain, tartes, rôtis à l'ancienne... Une exposition permanente des anciens outils utilisés de la moisson à la fabrication du pain y est présentée. La clé est disponible à l'auberge du Coustet.